

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2020 à 20.00 HEURES.

0. Administratif:

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 05.
3. Participants: 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 19 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée; 3 personnes sont excusées.
4. Scrutateur désigné: M. Jean-Luc Fivaz
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public et insertion dans la feuille officielle No 48 du 27.11.2020.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

I. Procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2020 et approbation.

II. Budgets 2021:

- 2.1. budget de fonctionnement
- 2.2. fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2021 à 65 % de l'impôt cantonal de base
- 2.3. rapport de la commission financière
- 2.4. approbation du budget de fonctionnement
- 2.5. budget des investissements
 - 2.5.1 Plan d'aménagement local
- 2.6. rapport de la commission financière
- 2.7. approbation du budget des investissements

III. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 12 octobre 2020 (pages 380 à 384 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal. Aucune remarque formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

Décision: **L'assemblée accepte** le procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2020 par **17 oui et 2 absentions**

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Suite page 386

II. Budgets 2021

2.1. Budget de fonctionnement

Le responsable des finances présente le budget de fonctionnement 2021. Il donne également des explications détaillées sur les postes suivants :

Administration : Rémunération des scrutateurs, frais de convocation, publications, annonces, frais maintenance matériel info et sites, achats de machines et de mobilier de bureau, frais d'avocat

Enseignement et formation : transports scolaires, participation au cercle scolaire primaire, participation au CO, camp de ski

Culte, culture et loisirs : participation aux dépenses du Conservatoire, entretien places de parc et jardins, fleurs, entretien de la place de jeux

Santé : participation aux homes médicalisés, soins à domicile

Affaires sociales : participation au service social du district

Transports et communication : corvées communales, contributions de remplacement des corvées

Finances et impôts : impôt sur les gains immobiliers, impôt sur les mutations immobilières

Les réponses ou explications fournies, par le responsable des finances ou par M. le Syndic, donnent satisfaction générale.

2.2 Fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2021 à 65 % de l'impôt cantonal de base.

Après la récapitulation du budget de fonctionnement, le Syndic propose la diminution du taux de l'impôt communal valable pour l'exercice comptable 2021. Il précise que le présent budget a été établi sur la base de cette diminution de CHF 0.05.

Cette diminution peut être maintenue. Elle est valable pour l'année et est réadaptée d'année en année.

Décision : Par un vote à main levée, l'assemblée accepte la fixation du coefficient d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques 2021 à 65 % de l'impôt cantonal de base à l'unanimité.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Magali Fasel Henriquez, présidente de la commission financière. Elle informe que suite à son examen du 24 novembre 2020, la commission recommande l'approbation du budget de fonctionnement 2021, établi sur la base du taux de l'impôt communal fixé à 65 %.

Charges	CHF	1'646'927.10
Produits	CHF	1'543'827.10
Excédent de charges	CHF	103'100.00

2.4. Approbation du budget de fonctionnement

Ce budget est soumis à l'assemblée par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte le budget 2021 de fonctionnement à l'unanimité.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.5. Budget des investissements

M. Daniel Martin présente le dossier des investissements projetés en 2021.

Le budget présente deux reports, à savoir la rénovation de l'éclairage public et la rénovation de la fontaine comunale.

2.5.1 Plan d'aménagement local

M. Daniel Martin présente l'investissement pour le plan d'aménagement local pour un montant de CHF 62'300.00.

Mme Sudan demande combien de temps la procédure du PAL va durer. M. Martin lui répond que nous allons attendre la prochaine législature pour débiter et fin prévue en 2022. Pour notre commune, il n'y aura que très peu de modifications.

Décision: L'assemblée accepte l'investissement de CHF 62'300.00 pour le PAL à l'unanimité.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.6. Rapport de la Commission financière

Mme Magali Fasel Henriquez informe que la commission financière n'a pas de remarque particulière et recommande l'approbation du budget d'investissement 2021.

La récapitulation du budget 2021 des investissements est présentée ainsi :

Charges	CHF	217'300.00
Produits	CHF	0.00
Excédent des charges	CHF	217'300.00

2.7. Approbation du budget des investissements

Ce budget est proposé à la ratification de l'assemblée par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte le budget 2021 des investissements à l'unanimité

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le Syndic remercie l'assemblée pour son expression et la confiance qu'elle accorde au conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

III. Divers

M. le Syndic donne les informations suivantes :

- Il informe que les prochaines élections communales auront lieu le 7 mars 2021. Il informe que deux membres ont décidé de quitter le conseil communal, à savoir MM. René Baechler et Hansjörg Hofpeter. Le dépôt des listes est fixé au 25 janvier 2021 à midi. Il faut 15 signatures par liste. Il rappelle que le conseil communal est à disposition pour toutes questions.
- En lieu et place de la course des aînés qui a été annulée, le Conseil communal a décidé de faire un geste aux aînés.

Questions :

- M. Aebischer demande des informations concernant l'eau potable.
M. René Baechler lui répond que la Commune prend l'eau au GRAC. L'eau provient d'Estavayer et cette commune est en train de réaliser des travaux afin de résoudre le problème de chlorothalonil.
- M. Camille Lambert revient sur la route du Purgatoire. Il demande qu'un panneau place d'évitement soit posé.
- M. Olivier Pochon informe qu'avec ses machines il roule sur la route du Purgatoire. Il demande de pouvoir installer des grilles afin d'éviter les appels d'eau, lesquels sont dangereux. Il poursuit en informant que nous avons un très bon système de déneigement et remercie la commune.
- Mme Christine Pellaux informe que des arbres sont tombés sur le chemin Noble.
- M. Marc Müller demande si nous avons étudié la possibilité de couper l'éclairage public durant quelques heures la nuit.
M. Martin lui répond que nous allons utiliser des détecteurs dans les quartiers d'habitation mais en laissant la luminosité, diminuée, sur la route de Châtillon.
- M. Camille Lambert demande que les propriétaires de chiens les tiennent en laisse. M. le Syndic informe que nous allons le rappeler aux citoyens propriétaire de chiens.
- M. Alexandre Dufour informe que certaines nouvelles constructions ont une pollution lumineuse extérieure durant une bonne partie de la nuit. M. le Syndic lui répond que cela dépend du droit privé et que nous sommes désarmés pour ces cas.

La parole n'est plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toutes questions ou informations. Il souhaite des belles fêtes de fin d'année à tous et espère que l'année 2021 sera meilleure. En raison du Covid-19, il n'y aura pas de verre de l'amitié. L'assemblée est levée à 21 h 10.

Châtillon, le 7 décembre 2020

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard
